

Frais de déplacement du personnel du Ministère et du cabinet ministériel

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : janvier à mars

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Ministère	172 114,07 \$
Personnel du cabinet de la ministre Suzanne Roy	36 222,86 \$

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.